

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Montpellier, le 11/10/2022

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE MONTPELLIER

6, rue Pitot
CS 99002

34063 MONTPELLIER CEDEX 02
Téléphone : 04.67.54.81.00
Télécopie : cf site internet

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
08h30 à 12h30 - 13h30 à 17h00

Monsieur le Maire de la
Commune de Guzargues
Hôtel de ville
55 rue des Mazes
34820 GUZARGUES

Dossier n° : E22000133 / 34
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : enquête publique relative à l'élaboration de la carte communale de la commune de Guzargues ;

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle la magistrate-déléguée du tribunal a désigné Madame Françoise FABRE, Architecte DPLG-Urbaniste, demeurant 6 rue du Mas Lemasson, MONTPELLIER (34000) (tel : 09 81 47 88 62 ; portable : 06.87.51.01.91) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,


Amaryllis BOSSE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTPELLIER

11/10/2022

N° E22000133 /34

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision portant désignation d'un commissaire-enquêteur

Vu enregistrée le 11 octobre 2022, la lettre par laquelle le Maire de la commune de Guzargues demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique relative à l'élaboration de la carte communale de sa commune ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-5 ;

Vu la décision en date du 19 septembre 2022 par laquelle le Président du tribunal administratif a délégué Mme Lison RIGAUD, vice-présidente, pour procéder à la désignation des commissaires-enquêteurs ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Françoise FABRE est désignée en qualité de commissaire-enquêtrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

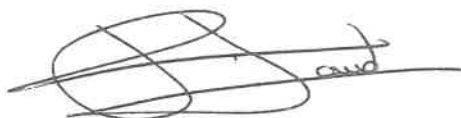
ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, la commissaire enquêtrice est autorisée à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : L'indemnisation de la commissaire-enquêtrice sera assurée par la commune de Guzargues, responsable du projet, en application de la décision du président du tribunal administratif fixant les sommes qui lui sont dues.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au Maire de la commune de Guzargues et à Madame Françoise FABRE.

Fait à Montpellier, le 11 octobre 2022.

La magistrate-déléguée,



Lison RIGAUD